



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Savoie

DMEL

Réf N° 2022/1201

Affaire suivie par : Sandrine Arandel

Tél : 04 57 08 70 06

Mél : 73dmel2@ac-grenoble.fr

131 avenue de Lyon

73000 Chambéry Cedex 18

Chambéry, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale de la Savoie

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
des lycées publics et privés sous contrat  
des collèges publics et privés sous contrat  
des lycées agricoles et horticoles  
des maisons familiales et rurales  
des centres de formation d'apprentis  
des centres éducatifs fermés  
des centres pénitentiaires

de l'académie de Grenoble et  
des lycées du Val d'Aoste

Messieurs les DASEN de l'académie de Grenoble

**Objet : Concours de la Résistance et de la Déportation - Année scolaire 2022-2023**

**Référence : Arrêté ministériel du 23 juin 2016 (J.O. du 26 juin 2016) - Règlement national de la session 2021-2022**

Pour l'année 2022-2023, le jury national du Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) a arrêté le thème suivant :

**« L'Ecole et la Résistance. Des jours sombres aux lendemains de la Libération (1940-1945) »**

Le CNRD a pour objectif de perpétuer chez les jeunes générations la mémoire de la Résistance et de la Déportation. Il doit leur permettre dans le cadre d'un parcours citoyen efficient, de consolider leurs compétences et connaissances et d'acquérir ainsi un esprit critique et une culture morale et citoyenne.

Le CNRD s'adresse aux élèves de 3<sup>ème</sup> des collèges ainsi qu'aux élèves des lycées généraux, technologiques et professionnels.

La thématique du concours peut être abordée par des champs interdisciplinaires. Elle offre des opportunités pédagogiques nouvelles susceptibles d'être partagées par les équipes. C'est pourquoi j'invite les enseignants de toutes les disciplines à aborder cette thématique avec leurs élèves.

Je souhaite souligner l'importance de la participation des élèves à cette épreuve. Les éditions précédentes du CNRD ont vu, à plusieurs reprises, des élèves des établissements de l'académie de Grenoble distingués sur le plan national, par des premiers prix et des mentions.

Cette dynamique doit se poursuivre notamment au regard de la place des départements de l'académie de Grenoble dans l'histoire de la Seconde Guerre mondiale (Vercors, Glières...).

## 1 – Modalités organisationnelles

### 1-1 Les épreuves écrites (annexe 1)

Les épreuves écrites (catégories 1 et 3) du Concours National de la Résistance et de la Déportation auront lieu le **vendredi 31 mars 2023 matin**.

### 1-2 Les épreuves collectives

Les épreuves collectives (catégories 2 et 4) doivent être retournées à chaque correspondant DSDEN avant le **samedi 1<sup>er</sup> avril 2023**.

### 1-3 Les modalités d'inscription

L'inscription au Concours s'effectuera par :

- ↳ l'envoi du formulaire d'inscription (annexe 1) sous format excel uniquement
- ↳ à votre contact départemental
- ↳ entre le **jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022** et avant le **mercredi 1<sup>er</sup> février 2023**.

## 2 – Transmission des sujets

Les sujets de l'épreuve écrite vous seront transmis par la DSDEN de votre département, dans les 15 jours précédant l'épreuve.

## 3 – Transmission des copies et travaux

Les modalités de transmission des copies et travaux collectifs vous sont précisées dans les annexes 2 et 3.

## 4 – Contacts départementaux du CNRD

<b>Ardèche</b>	Nathalie LEGAY	DSDEN de l'Ardèche Place André Malraux BP 627 07006 PRIVAS Cedex	04.75.66.93.24 <a href="mailto:ce.dsden07-p2@ac-grenoble.fr">ce.dsden07-p2@ac-grenoble.fr</a>
<b>Drôme</b>	Gwladys ABALHASSANE	DSDEN de la Drôme Cité Brunet BP 1011 26015 VALENCE Cedex	04.75.82.35.29 <a href="mailto:ce.26i-scolarite@ac-grenoble.fr">ce.26i-scolarite@ac-grenoble.fr</a>
<b>Isère</b>	Fabienne DUCROS Virginie LIEBAULT	DSDEN de l'Isère Cité administrative Rue Joseph Chanrion 38032 GRENOBLE Cedex 1	04.76.74.79.02 04.76.74.78.73 <a href="mailto:cnr38@ac-grenoble.fr">cnr38@ac-grenoble.fr</a>
<b>Savoie</b>	Sandrine ARANDEL	DSDEN de la Savoie 131 Avenue de Lyon 73018 CHAMBERY Cedex	04.57.08.70.06 <a href="mailto:73dme12@ac-grenoble.fr">73dme12@ac-grenoble.fr</a>
<b>Haute-Savoie</b>	Nathalie PERRET	DSDEN de la Haute-Savoie 7 rue Dupanloup 74040 ANNECY Cedex	04.50.88.43.33 <a href="mailto:ce.dsden74-actions-educatives-culturelles@ac-grenoble.fr">ce.dsden74-actions-educatives-culturelles@ac-grenoble.fr</a>

## 5- Jurys

Les commissions de correction s'organiseront dans chaque département avant les vacances de printemps. Les professeurs en activité ou à la retraite, participant ou non au concours, peuvent faire partie de leur commission départementale. Il suffit de candidater auprès de votre contact départemental avant le 1<sup>er</sup> février.

Le jury académique se réunira le **mercredi 17 mai 2023**.

## 6- Proclamation des résultats

Les résultats seront proclamés à l'issue de la réunion du jury académique. Les remises des prix restent organisées à l'échelon départemental.

Je vous remercie de votre engagement.

*Je vous remercie de votre engagement  
dans ce projet.  
Bonne nuit,*

Pour la rectrice et par délégation  
Le directeur académique des services  
de l'éducation nationale



François COUX

PJ : Annexe 1 : Formulaire d'inscription  
Annexe 2 : Modalités d'organisation des épreuves écrites  
Annexe 3 : Modalités d'organisation des épreuves collectives

Lien utile : <https://eduscol.education.fr/cnrd>

CPI : - Mesdames et Messieurs les doyens des IA-IPR, IEN ET/EG/IO  
- DIVET